

PROJET PEDAGOGIQUE

STADE NAUTIQUE

Françoise

Clavery-Bouyssou

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

2. LE CADRE INSTITUTIONNEL

3. ORGANISATION DU PROJET

3.1 L'enfant au centre des apprentissages

3.2 Objectifs pédagogiques

3.3 La démarche pédagogique

3.4 L'évolution des conduites de l'enfant dans le milieu aquatique

4. SUPPORT PEDAGOGIQUE

4.1 Méthode d'apprentissage

4.2 Tableau IREP

4.3 Trame du projet

4.4 Outils d'évaluations

4.5 Aménagement des bassins

5. LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

5.1 Conditions d'accueil

5.2 L'encadrement et le rôle de chacun

5.3 La surveillance des bassins

5.4 Les conditions d'accueil de température et de confort

6. DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

6.1 Vestiaires

6.2 Bassins

6.3 Cheminement des écoles

7. REGLEMENT DE LA PISCINE

7.1 Tenues

7.2 Hygiène

7.3 Les règles d'or

7.4 Autres règles

8. Annexe

8.1 Test du savoir-nager

1. PREAMBULE

Le 1^{er} janvier 2018 a été créé une nouvelle entité, la CAPV est devenu la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu. La structure dans laquelle nous travaillons date de 1967 et a vu évoluer son gestionnaire et ainsi sa collectivité au fil des années. C'est une structure vétuste où il est difficile de répondre à tous les établissements scolaires d'autant plus que la collectivité s'est agrandie, passant de 18 à 30 communes avec une population avoisinant les 90000 habitants. Celle-ci a pour objectif la création d'un nouveau bassin, nous avons donc décidé en concertation avec nos partenaires, de créer un projet pédagogique en se basant sur le travail réalisé depuis des années par M Raymond CATTEAU afin de répondre à une demande de plus en plus accrue.

Une enquête nationale montre aujourd'hui que 50% des élèves scolarisés en classe de 6^{ème} ne savent pas nager. C'est pourquoi, et sans pour autant devenir un choix unique au niveau de l'EPS, l'activité natation doit être privilégiée. De ce fait, cette activité trouve logiquement sa place de la grande section au cycle 3 au sein des équipes pédagogiques dans la programmation de l'EPS à l'école.

Le but de ce projet pédagogique est de favoriser la coordination entre les ETAPS, les enseignants, les conseillers pédagogiques de circonscription et les parents qui œuvrent, ensemble, à chaque séance pour que les enfants progressent dans cet apprentissage. Ce support propose aux élèves la possibilité de mesurer leur progrès et de devenir acteur des nécessaires transformations à venir. Il répond également au domaine de compétence « se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains.

Le projet pédagogique a pour objet de définir les conditions de cet enseignement dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur. Nous avons essayé de répondre à différentes problématiques afin d'obtenir des résultats probants. Cela m'amène à vous illustrer le projet établi dans l'attente de validation du conseiller pédagogique de circonscription.

2. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Les références institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire ce projet et qu'il n'est pas permis d'ignorer sont les suivantes :

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : article L. 122-1-1 et D. 122-1 et suivants du code de l'éducation
- L'arrêté du 18-02-2015 relatif au programme d'enseignement de l'école maternelle et paru au JO du 12-03-2015
- L'arrêté du 09-11-2015 relatif au programme d'enseignement du cycle d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux et du cycle de consolidation paru au JO du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 19-11-2015
- Le décret n° 2015-847 paru au JO du 11-07-2015 et relatif à l'attestation « savoir nager »
- L'arrêté du 9 juillet 2015 paru au JO du 11-07-2015 et relatif à l'attestation scolaire « savoir nager »
- Circulaire n° 2017-127 du 22/08/2017 parue au BO n° 34 du 12/10/2017 enseignement de la natation
- La note de service départementale du 2 mai 2012 relative aux projets de piscine 2012-2016 et le document pédagogique associé
- La note de service départementale du 2 mai 2012 relative au savoir nager et le document pédagogique associé

- **3. ORGANISATION DU PROJET**

- 3.1 L'enfant au centre des apprentissages**

Une fois précisé ce qu'est une compétence, il sera nécessaire de comprendre l'enjeu éducatif du champ d'apprentissage « adapter ses déplacements à différents types d'environnement ».

Le décret relatif au socle commun précise qu' « une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite ». Les contenus d'apprentissage vont donc devoir permettre la transmission de ces connaissances, savoir-faire et attitudes. Pour se faire, il est possible d'éclaircir chacun des termes présents dans l'intitulé du champ d'apprentissage.

Ainsi s'adapter, pour l'élève, c'est :

- Adapter ses réalisations au contexte présent
- Identifier et utiliser ses ressources personnelles
- Prendre conscience de ses manières de faire habituelles, pas à pas
- Tenter, essayer, réagir, tâtonner
- Faire l'effort, l'accepter
- Chercher à combler l'écart entre ce qui est proposé, attendu et les ressources dont on dispose
- Répondre aux sollicitations des situations
- Choisir une solution adaptée et maîtrisée parmi un ensemble plus ou moins large de possibilités

Adapter ses déplacements, c'est aussi :

- Prévoir ce que l'on va réaliser
- Identifier les contraintes imposées par le milieu dans lequel on évolue
- Identifier les passages ou actions perçus comme difficiles, moins maîtrisés
- S'engager en sachant que notre sécurité n'est pas en jeu
- Savoir ce que je suis en mesure de réaliser face aux contraintes que je vais rencontrer

Adapter ses déplacements à différents types d'environnements :

- Identifier l'espace dans lequel on va être amené à évoluer
- Savoir que le milieu dans lequel j'évolue comporte des règles que je dois respecter (sens de circulation, zones particulières)
- Identifier les outils, les aides à ma disposition
- Savoir que je peux demander de l'aide avant de m'engager (en toute sécurité)

De l'analyse terme à terme qui précède, il est possible de dégager l'enjeu éducatif de la compétence :

Adapter ses déplacements à différents types d'environnements c'est donc pour l'élève, mettre en regard ses ressources et les contraintes de la situation qui lui est proposée afin qu'il puisse choisir pour construire un itinéraire qu'il est capable de réaliser en TOUTE SECURITE.

Un élément pédagogique fondamental

LA DIFFERENCIATION :

Afin de respecter les ressources des élèves, il est important de travailler les actions de façon différenciée. Par exemple : en différenciant les consignes, les modalités d'utilisation d'un même matériel, les critères de réussite...

Ces différenciations doivent permettre à tous les élèves de réussir et de constater leurs progrès.

L'enchaînement des actions est à travailler tout au long des modules. Enchaîner signifie sans reprise d'appuis mais sans contrainte de temps.

3.2 Objectifs pédagogiques

Dans le respect des programmes de l'Education Nationale, l'ensemble des situations pédagogiques proposées, les évaluations ainsi que le suivi du projet seront planifiés dès la grande section.

Concernant le cycle 2, les attentes sont les suivantes :

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

La natation scolaire doit amener l'élève à travailler différentes compétences pendant le cycle :

- Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices.
- S'engager sans appréhension pour se déplacer.
- Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes.
- Respecter les règles essentielles de sécurité.
- Reconnaître une situation à risque.

Concernant le cycle 3, les attentes sont :

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- Et plus particulièrement dans le cadre de la natation scolaire, valider l'attestation du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.

Cette attestation, matérialisée par un test, démontrera la capacité de l'élève à savoir enchaîner les 10 actions, présentées ci-dessous, en continuité, sans matériel de flottaison et sans reprise d'appui quelle qu'elle soit :

- Entre dans l'eau en chute arrière,
- Se déplacer sur une distance de 3m50 en direction d'un obstacle,
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1m50,
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15m,
- Réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance de 15m,
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale,
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 15m,

- Réaliser un équilibre dorsal pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15m,
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète,
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Ce « savoir nager » correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau).

3.3 La démarche pédagogique

Ce projet pédagogique est un outil permettant la collaboration entre les différents partenaires au service des enfants. Son objectif ultime est de favoriser l'appropriation par les enfants de l'activité « natation » et l'atteinte des objectifs fixés par le programme de l'Education Nationale.

Parallèlement à ce projet, un support pédagogique est proposé pour chaque niveau afin de favoriser l'apprentissage des élèves. Ce support est basé sur le livre de M. Raymond CATTEAU « la natation de demain ».

Pour les ETAPS et les enseignants, les orientations et les objectifs proposés permettront d'instaurer une progressivité dans leur enseignement, de proposer une évaluation commune pour chaque classe et chaque niveau et enfin correspondre aux attentes de l'Education Nationale. Il faut savoir également que nous avons pris le parti de fonctionner en groupe de niveau dans une logique d'homogénéité et de progression.

Ce projet balisera et rythmera l'apprentissage de la natation de l'école maternelle à l'école élémentaire et accompagnera chaque enfant dans la découverte de ce nouvel environnement.

3.4 L'évolution des conduites de l'enfant dans le milieu aquatique

Pour résumer cette évolution, nous utiliserons un tableau :

	Enfant marcheur	A l'enfant flottant	Vers l'enfant aquatique
Plan psychomoteur (affectif)	Tonicité « antigravitaire » (réflexe de posture)	A tonicité minimale, je flotte naturellement (relâchement=confiance)	Vers une mise sous tension volontaire « aligner bras, tronc, jambes, gainage » Corps projectile
Plan moteur	Déplacements aquatiques avec appuis plantaires puis en limitant les appuis	« Etoile de mer » ventrale ou dorsale Suppression des appuis	Construire sa natation, autonomie Construire des activités aquatiques, pratiques sociales de référence
Plan cognitif	Répertoire moteur dans le milieu aquatique	Prise de conscience de la poussée d'Archimède, équilibre, respiration	Test d'autonomie, sécurité, se sauver Test savoir nager

Ce tableau nous sert de base afin d'établir un support pédagogique.

4. SUPPORT PEDAGOGIQUE

4.1 Méthode d'apprentissage

Apprendre à nager, c'est remettre en cause son équilibre de « terrien ». La respiration, la position du corps dans l'espace, les effets de l'eau sur le corps ou encore l'action des bras pour se déplacer sont

autant d'éléments qui obligent l'enfant à construire une nouvelle organisation motrice pour réussir cet apprentissage.

Pour organiser l'ensemble des situations pédagogiques, nous nous appuyons sur la trame dynamique proposée par M. Raymond CATTEAU. Cette notion de trame définit l'apprentissage de la natation comme un contenu à enseigner pour lequel « tout ne se fait pas en même temps » et dont « les éléments ne peuvent se constituer les uns sans les autres ».

Dès lors et en s'appuyant sur cette identité pédagogique et didactique, nous orienterons l'élève vers l'orientation de trois corps :

- **Le corps flottant,**
- **Le corps projectile,**
- **Le corps propulseur.**

Au travers de ces apprentissages, nous tacherons de construire un « nageur autonome ».

LE CORPS FLOTTANT

Les thèmes « je découvre » et « familiarisation » qui seront évoqués par la suite comportent les étapes du corps flottant. Pour se faire, différentes étapes sont à acquérir :

- La perte des appuis plantaires : entrer dans l'eau, passer à des appuis solides à des appuis fuyants,
- Les immersions courtes à longues : perte des repères visuels et auditifs,
- L'exploration de la profondeur : délimiter les bords du bassin, s'orienter dans un milieu en trois dimensions, optimisation des repères cognitifs,
- La remontée passive : prendre conscience que le corps flotte dans le milieu aquatique grâce à la poussée d'Archimède,
- Les équilibres : le ventral et le dorsal dit « étoiles », basculer du terrien à ceux du nageur, adopter la position horizontale du futur nageur,
- Le saut : une entrée dans l'eau modifiant les repères cognitifs et spatiaux,
- Autonomie : acquérir une autonomie de 2,5m pour être capable de revenir au bord.

Lorsque toutes ces étapes sont acquises, on considère que l'enfant est « familiarisé ».

Cette étape doit nous mener vers une autonomie encore plus prononcée.

LE CORPS PROJECTILE

Le thème « je plonge » comporte les étapes du corps projectile. Pour se faire, différents étapes sont à acquérir :

- Chutes : en avant ou en arrière, conserver un corps indéformable lors de la chute et construction de l'espace arrière avec la perte de repères visuels,
- Coulée : d'une position horizontale traverser l'eau de façon indéformable,
- Roulade avant et arrière : effectuer une entrée dans l'eau par la nuque et par bascule, accepter le déséquilibre avant et arrière,
- Plongeon : une entrée dans l'eau par impulsion en conservant une position indéformable.

Lorsque toutes ces étapes sont acquises, on considère que l'enfant saura plonger avec un corps indéformable.

LE CORPS PROPULSEUR

Les thèmes « autonomie », « savoir-nager » et « je nage » comportent les étapes du corps propulseur. Pour se faire, différentes étapes sont à acquérir :

- Déplacement dorsal : se déplacer dans l'eau en position dorsale,
- Déplacement ventral : se déplacer dans l'eau en position ventrale,
- Déplacement sans rupture d'actions motrices : en position ventrale ou dorsale, action des bras permettant la propulsion,
- Déplacement avec échanges respiratoires : conserver la position horizontale sans rupture d'actions motrices et passer d'une respiration de terrien à une respiration de nageur.

A la fin de la construction de ces trois corps, on considère que l'élève est devenu « nageur ».

4.2 Tableau IREP

Afin de comparer l'évolution des jeunes nageurs vers le savoir-nager, nous proposons comme outil le tableau IREP (Information, Respiration, Equilibre, Propulsion). Il nous permet de différencier le comportement des « terriens » avec celui des nageurs ». Ainsi les personnes utilisant cet outil pourront retranscrire plus facilement le ressenti auprès des élèves.

Ce tableau nous aide dans la construction des séances et nous permet de donner un objectif de cycle. Il est complémentaire du tableau de l'évolution des conduites motrices de l'enfant dans le milieu aquatique présenté précédemment.

Tableau IREP	Information	Respiration	Equilibre	Propulsion
Terrien	Regarde vers l'avant	Expiration réflexe Inspiration forcée	Vertical	Par les jambes, les bras servent à maintenir l'équilibre
Nageur	Regarde vers le fond	Expiration forcée Inspiration réflexe	Horizontal	Par les bras, les jambes servent à rééquilibrer le corps

Pour l'information :

- Règle de contrôle postural et de perception des effets de l'eau sur le corps, maintien de l'équilibration du corps par rapport à l'axe de déplacement (position de la tête, alignement),
- Règle de repérage spatial, prendre des repères visuels subaquatiques et aériens pour se diriger,
- S'informer à l'aide des sensations d'écoulement de l'eau sur le corps (sensation de glisse) et de qualité des appuis (sensation de résistance de l'eau sur les surfaces propulsives).

Pour la respiration :

Règle des échanges respiratoires : expirer à des moments précis pendant les actions motrices, inspirer à la fin des appuis propulsifs (notion de coordination de la respiration avec les mouvements propulsifs).

Pour l'équilibre :

- Règle du placement hydrodynamique : rééquilibrer en permanence son corps dans l'axe du déplacement (posture de référence horizontale),
- Règle de tonicité : se grandir pour mieux glisser.

Pour la propulsion :

- Règle d'efficacité des appuis : utiliser de grandes surfaces propulsives (prise d'appuis),
- Rechercher une grande amplitude des appuis (notion de trajet moteur : loin devant sur l'entrée dans l'eau et loin derrière sur la sortie de l'eau), structuration spatiale du mouvement,
- Accélérer ses surfaces propulsives (notion de rythme), structuration temporelle du mouvement,
- Règle d'enchaînement des appuis : assurer la continuité des actions motrices (notion de coordination entre les bras et les jambes).

4.3 Trame du projet

Au travers de nos différents outils, nous avons mis en place une trame avec 4 niveaux, qui reprend les éléments les plus élémentaires pour assurer un suivi régulier et efficace sur les compétences motrices acquises au cours du cycle de natation.

Cette trame va permettre aux enfants la possibilité de voir leur progression. Il comporte les étapes que les enfants devront essayer de valider pendant leur cursus scolaire.

Le niveau atteint sera mis si possible dans le dossier scolaire de l'enfant. Cette trame doit nous permettre de gagner du temps sur la répartition des groupes, mais celle-ci doit aussi permettre de voir l'évolution des élèves au fur et à mesure de leur scolarité.

Nous allons présenter de manière exhaustive une hiérarchisation des compétences à acquérir que nous avons choisies. Pour chaque cycle, un objectif est défini. Cette trame comprend 4 évaluations de référence qui se caractérise par :

- NIVEAU 1 : la découverte (GS),
- NIVEAU 2 : la familiarisation (CP, CE1),
- NIVEAU 3 : l'autonomie (CE1, CE2),
- NIVEAU 4 : le savoir-nager (CM1, CM2).

Une fois ces étapes acquises et si nous en avons la possibilité, nous proposons d'aller plus loin avec 3 évaluations supplémentaires afin de perfectionner l'enfant :

- Je plonge,
- Je nage,
- Je sauve.

Chaque niveau est caractérisé par une situation de référence définie par différentes actions à acquérir ou par un parcours.

NIVEAU 1 : LA DECOUVERTE

Ce niveau se déroule dans le petit bassin et concerne plus particulièrement les GS. L'élève doit enchaîner les actions citées ci-dessous sous forme de parcours et les valider :

- Saut dans l'eau sans aide à 1m,
- Se déplacer le long du mur les épaules dans l'eau,

- Passer sous les lignes,
- Passer par le pont de singe,
- Se déplacer avec une ligne,
- Toucher le fond du petit bassin 1m30 à l'aide de l'échelle,
- Se laisser remonter après avoir touché le fond.

NIVEAU 2 : LA FAMILIARISATION

Ce niveau se déroule dans le grand bain (1m20 de profondeur et plus) et concerne en particulier les CP/CE1. L'élève doit réaliser un enchaînement d'actions et les valider :

- Effectuer un saut droit à 2m,
- Se laisser remonter,
- Réaliser une sustentation 5 sec,
- Réaliser un équilibre ventral et/ou dorsal 5 sec,
- Effectuer un déplacement ventral et/ou dorsal sur 10m.
- Passer sous un obstacle sans reprise d'appuis.

NIVEAU 3 : L'AUTONOMIE

Ce niveau se déroule dans le grand bain (3m30) et concerne en règle générale les CE1/CE2. L'élève doit réaliser un enchaînement d'actions et les valider :

- Chute arrière accroupie,
- Se laisser remonter,
- Réaliser une sustentation 10 sec,
- Réaliser un équilibre ventral et/ou dorsal 10 sec,
- Effectuer un déplacement ventral sur 3m50,
- Franchir un obstacle d'1m (tapis) en immersion complète,
- Se déplacer en position ventrale et/ou dorsale sur 15m.

NIVEAU 4 : LE SAVOIR-NAGER

Ce niveau correspond aux attentes de l'Education Nationale en CM2. Les différents niveaux acquis doivent permettre aux élèves de valider cet enchaînement d'actions :

- Entrer dans l'eau en chute arrière,
- Se déplacer sur une distance de 3m50 en direction d'un obstacle,
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1m50,
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15m,
- Réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance de 15m,
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale,
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 15m,
- Réaliser un équilibre dorsal pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15m,
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète,
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Pour les élèves de CM2 ayant validé le savoir-nager, nous proposons d'aller plus loin avec 3 niveaux supplémentaires. Néanmoins si ce niveau a été validé par des élèves de classe élémentaire ou même

préparatoire, il est tout à fait possible d'enchaîner sur ces 3 niveaux. Sur ces niveaux, l'élève doit valider toutes les actions proposées. L'objectif est de perfectionner l'élève en passant par différents domaines.

Le premier domaine concerne le plongeon.

NIVEAU 5 :

- JE PLONGE

- Effectuer une bascule avant par la nuque en acceptant le déséquilibre sans manifester de réaction de redressement ou d'extension.
- Effectuer une bascule arrière en entrant en « V » dans l'eau.
- Effectuer une glissée ventrale et/ou dorsale sur 5m.
- Plonger assis en chutant vers l'avant, bras en flèche et jambes tendues. Entrer par les mains et sortir vers l'avant.
- Plonger sans impulsion en chutant vers l'avant sans se déformer.
- Plonger avec impulsion en conservant la position fusée.

Le second domaine concerne en particulier la technique de nage. On ne parle plus de nage ventrale et dorsale mais de crawl et de dos crawlé.

- JE NAGE

- Effectuer une coulée dorsale et/ou ventrale sur 5m.
- Déplacement dorsal en fusée sur 25m.
- Nager en dos crawlé sur 25m sans rupture d'action motrice.
- Nager en crawl sur 25m respiration libre.
- Nager en crawl sur 25m avec respiration de côté sans rupture d'action motrice.

Le troisième et dernier domaine s'appuie sur le sauvetage.

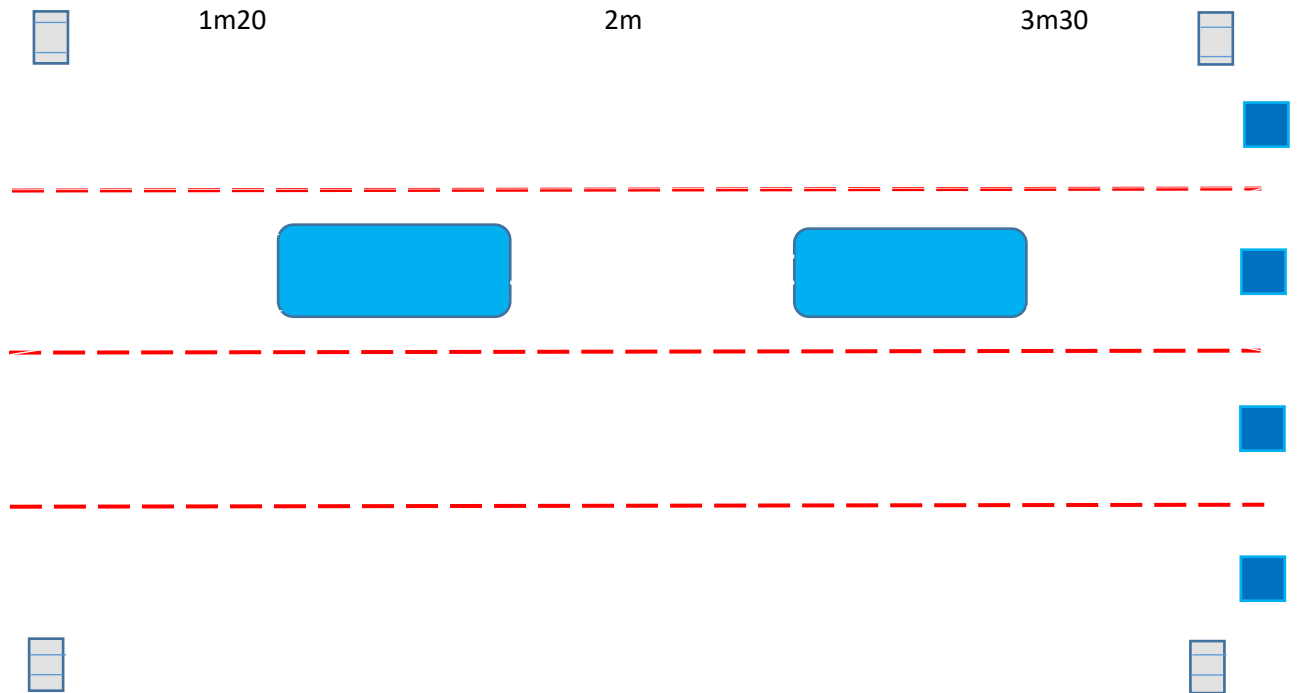
- JE SAUVE

- Effectuer un plongeon canard profondeur 2m.
- Rechercher un mannequin à 2m et lui sortir la tête de l'eau.
- Se déplacer en rétropédalage sur 25m main hors de l'eau.
- Plongeon, nage d'approche en crawl sur 10m et recherche du mannequin à 2m, le ramener au point de départ.
- Même situation que précédemment par 2.

4.4 Outils d'évaluations

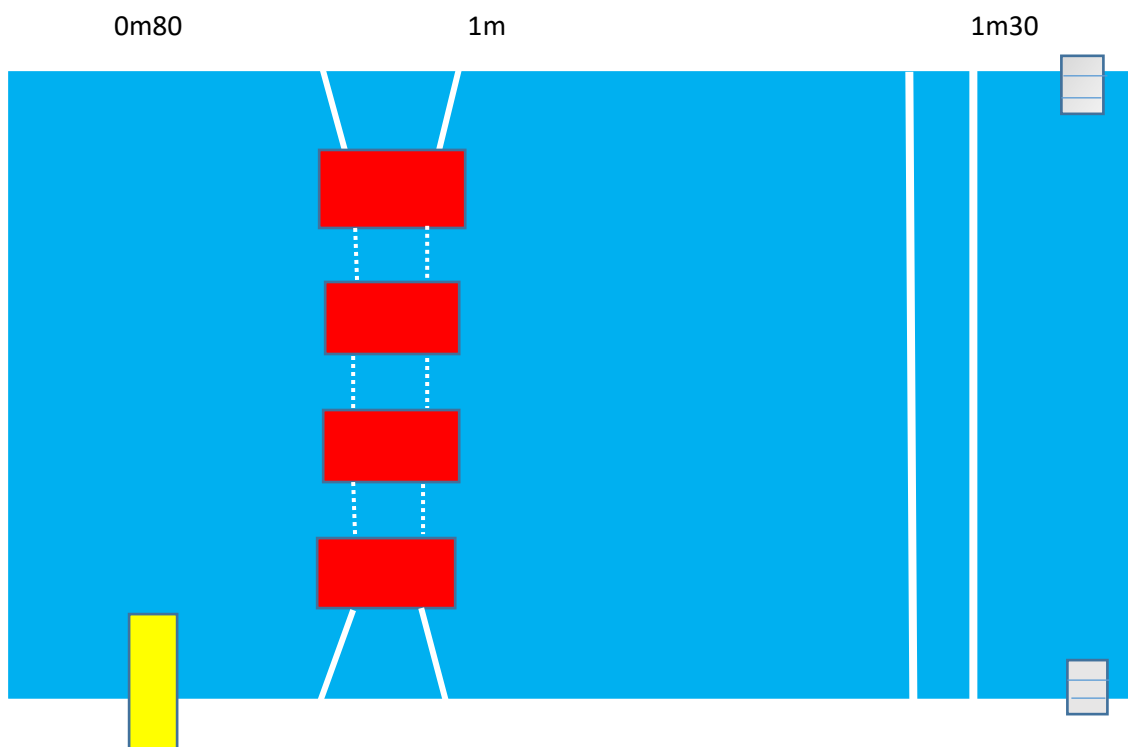
Les outils d'évaluations se réfèrent aux différents niveaux énumérés ci-dessus. Du niveau 1 au 4, une trame est proposée sous forme de tableau scindé en 3 parties : les entrées, les déplacements et les immersions. Les tableaux sont remplis d'un N-A (Non-Acquis) ou d'un A (Acquis).

LE GRAND BAIN (25m sur 10m)



- Ligne blanche sabot (possibilité de les déplacer dans le sens de la largeur).
- Ligne rouge crochet fixe.
- Possibilité d'ajouter une potence sur demande pour travailler les immersions.

LE PETIT BAIN (12m sur 6m)



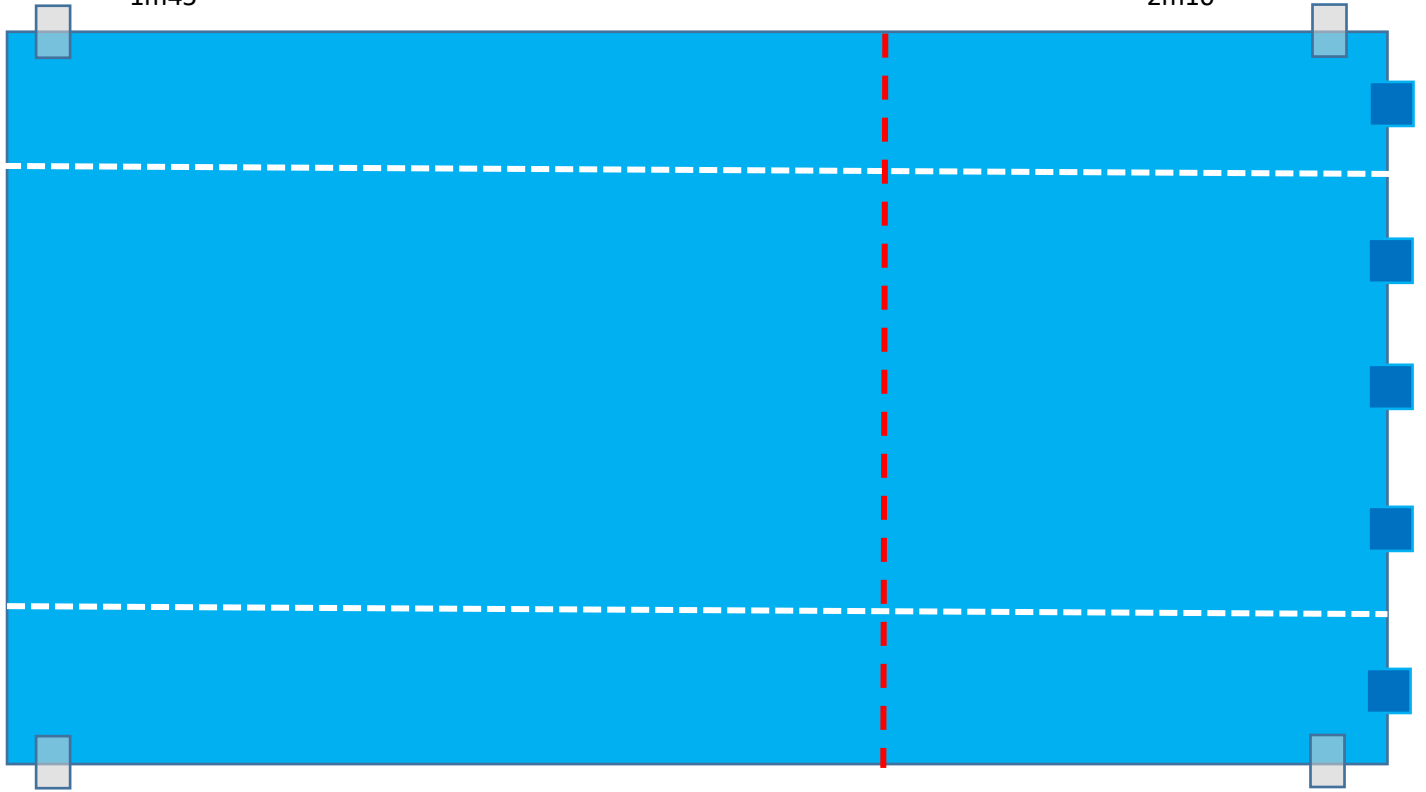
Toboggan

PISCINE LUCIEN MILLET EYZIN-PINET

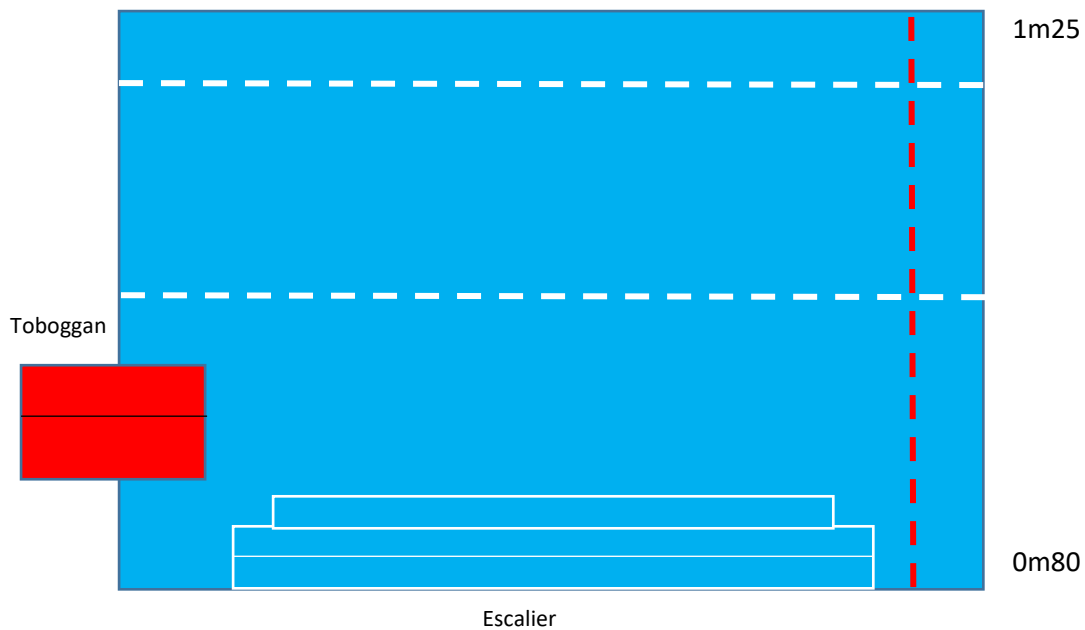
GRAND BAIN

1m45

2m10



PETIT BAIN



- Pour chaque bassin, possibilité d'ajouter une potence pour travailler les immersions.
- Pour le grand bain, possibilité d'ajouter une ligne de séparation sur la largeur du bassin.

Matériels disponibles pour les 2 équipements sportifs :

- Frites,
- Planches,
- Tapis
- Ceintures
- Cerceaux (lestés ou non lestés),
- Anneaux,
- Perches.

5. LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

5.1 Conditions d'accueil

Les conditions d'accueil au Stade Nautique se font dans le respect des textes de l'Éducation Nationale. Pour cela le Stade Nautique propose :

- L'enseignement de la natation est dispensé aux enfants de grande section au CM2,
- Notre cycle d'apprentissage se compose de 5 périodes à raison de 2 séances hebdomadaires pour les écoles publiques et de 3 trimestres pour les écoles privées à raison d'une séance par semaine,
- La durée de la séance est portée à 35 minutes plus 5 minutes de retour avec les élèves et/ou les enseignants soit 40 minutes de créneau,
- Les plannings sont construits en concertation avec les différents acteurs qui interviennent dans le projet, tels que les conseillers pédagogiques de circonscription, les directeurs d'écoles publiques et privées et le responsable scolaire du Stade Nautique.

5.2 L'encadrement et le rôle de chacun

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service dans l'école.

Celui-ci conduit la leçon dans le cadre du projet pédagogique établi avec des équipes de circonscription.

La natation scolaire est une activité à encadrement renforcée. L'enseignant est aidé dans cette tâche par des professionnels qualifiés et agréés par l'inspecteur d'académie ou par des intervenants bénévoles également soumis à agrément.

Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Education Nationale et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement précise les modalités de partenariat.

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

- Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et/ou élémentaire avec moins de 20 élèves, l'enseignement est assuré par 2 encadrants,
- Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire de 20 à 30 élèves : 3 encadrant,
- Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire de 20 à 30 élèves : 2 encadrants,
- Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire avec plus de 30 élèves : 4 encadrants,
- Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire avec plus de 30 élèves : 3 encadrants.

Les enseignants

La mission des enseignants est d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager tel qu'il est défini aux premiers paliers du socle commun.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité.

L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Les professionnels qualifiés et agréés

Les professionnels qualifiés et agréés assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves selon les modalités définies par le projet pédagogique. Les diplômes requis pour pouvoir enseigner la natation sont listés.

Les intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Les intervenants bénévoles ne disposant pas des qualifications nécessaires lorsqu'ils participent aux APS en prenant en charge un groupe d'élèves sont également soumis à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

Ils peuvent selon le cas :

- Assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves,
- Prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation de découverte des activités du milieu aquatique.

A ce titre, les déplacements sur des parcours aquatiques aménagés ou des jeux pratiqués à des profondeurs permettant la reprise d'appuis peuvent être encadrés selon les modalités fixées par l'enseignant. La pratique d'activités physiques libres ou guidées de découverte dans les milieux variés telles qu'elles sont définies à l'école maternelle dans le domaine « agir et s'exprimer avec son corps » entrent également dans ce cadre.

Cas particulier des personnes n'étant pas en charge de l'encadrement

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective ne sont soumis à aucune exigence de qualification ou d'agrément, leur participation relève uniquement de l'autorisation du directeur d'école.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les ATSEM peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

Leur participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire. Cette autorisation peut inclure l'accompagnement des élèves dans l'eau.

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS)

Les AVS accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation.

Ils ne sont pas non plus soumis à agrément, néanmoins les agréments des AVS sont conseillés pour un meilleur encadrement. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

5.3 La surveillance des bassins

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et de secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du sport. Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur conformément à l'article D. 322-13 du code du sport. Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.

Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Le cadre général de la surveillance des établissements de bains est défini par le POSS prévu par l'arrêté du 16 juin 1998.

5.4 Les conditions d'accueil de température et de confort

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau soit dans notre cas, 18 dans le petit bain et 62 dans le grand bain. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement :

- La température de l'eau devra être au moins à 27 C°,
- La température de l'air entre 24 C° et 27 C°.

6. DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

6.1 Vestiaires

Le stade nautique possède 6 vestiaires, 3 vestiaires du côté des femmes et 3 vestiaires du côté des hommes. Chaque vestiaire dispose de plusieurs bancs, de porte-manteau et d'une clef.

6.2 Bassins

Le stade nautique comporte :

- Un bassin sportif de 4 couloirs de 25m avec une profondeur de 1m20 à 3m30,
- Un bassin ludique de 12m sur 6m, d'une profondeur progressive de 0,80m à 1m20.

Les 2 bassins sont dédiés à l'apprentissage de la natation. L'enseignement est en majeure partie dispensé au grand bassin. Certaines étapes de l'apprentissage sont travaillées dans le petit bain qui est aménagé à cet effet et pour répondre également à la répartition des élèves suivant leur nombre. A noter que toutes les étapes du savoir-nager seront validés exclusivement en grande profondeur.

Pour rendre l'apprentissage plus ludique, les bassins sont aménagés et le stade nautique met à disposition son matériel pédagogique :

- Des perches de 3m, 4m et 6m pour des immersions, pour délimiter un parcours ou utiliser en terme de sécurité,
- Des ponts de singe en utilisant des lignes d'eau pour la perte d'appuis plantaires,
- Une potence afin d'y emboîter des perches pour descendre en grande profondeur,
- Des planches, des frites, des pull-boy, des tapis, des cerceaux lestés ou non, des anneaux,
- Un toboggan.

6.3 Cheminement des écoles

A leur arrivée, les enseignants se présentent et indiquent à l'hôtesse d'accueil le nom de l'école afin de leur donner le numéro de vestiaires qui leur a été attribué, un planning ayant été fait au préalable par le chef de bassin.

Une fois en tenue de bain, les enfants peuvent s'avancer jusqu'aux douches et sanitaires avant de rejoindre le bassin avec leurs responsables.

Par la suite des groupes de niveau sont établis en fonction d'une évaluation-diagnostique ou de ce qu'ils ont réalisé l'année précédente. Les ETAPS sont au nombre de 5 dont 2 en surveillance et 3 en enseignement.

En règle générale, nous accueillons 2 classes avec 2 instituteur/trice, ce qui nous permet d'établir 4 à 5 groupes de niveau. Les non-nageurs sont orientés principalement vers les ETAPS.

Une fois les groupes formés, chacun pourra alors commencer et organiser son enseignement de façon à optimiser l'apprentissage de l'enfant. Les outils d'évaluation mis en place doivent nous y aider. Les ETAPS se tiennent à la disposition de l'enseignant pour toutes questions ou conseils sur l'apprentissage donné à l'enfant.

7. REGLEMENT PISCINE

7.1 Tenues

Les intervenants sur le bassin (ETAPS, enseignants, auxiliaires de vie...) doivent porter une tenue adaptée (short, t-shirt...).

Pour les enfants en apprentissage de la natation, le maillot de bain est obligatoire (short, caleçon et slip sont interdits) ainsi que le bonnet de bain. Les lunettes de bain sont facultatives, les masques et les claquettes sont interdits.

7.2 Hygiène

Les piscines étant soumise à de très strictes règles d'hygiène (traitement de l'eau, désinfection des sols, renouvellements d'eau et d'air), il appartient à chaque usager, dès le plus jeune âge, de contribuer au maintien de cette hygiène par l'application de quelques gestes simples :

- Respecter la zone pieds chaussés/déchaussés,
- Passer aux toilettes avant d'accéder aux bassins,
- Prendre une douche complète,
- Passer par le pédiluve pour une désinfection des pieds avant l'accès aux bassins,
- Pour des questions de « Santé » si des manifestations cutanées à caractère transmissible sont constatées par les enseignants ou les parents, ils leur appartiennent d'en informer les ETAPS.

7.3 Règles d'or

- Je ne dois pas courir au bord de la piscine car je risque de glisser,
- Je ne dois pas m'accrocher à un camarade lorsque je suis dans l'eau car je risque de le faire couler,
- Je ne dois pas pousser un camarade car il risque de se faire mal en tombant sur le bord ou sur un autre élève dans l'eau,
- Pour entrer dans l'eau, je ne dois pas descendre ou sauter sur un camarade car je risque de lui faire mal en lui tombant dessus.

8. ANNEXES

Test du savoir-nager

